APPEL À COMMUNICATION

JOURNEE D'ETUDE : « MOBILITÉS ÉTUDIANTES À L'ENTRÉE DANS LE SUPÉRIEUR : PARCOURS, CHOIX ET CONTRAINTES »

01 avril 2027 - Grenoble

L'entrée dans l'enseignement supérieur constitue une étape importante dans les parcours de formation. Elle peut également représenter de grands changements dans la vie d'un étudiant : quitter le domicile familial, changer de ville, parfois de région, et recomposer ses conditions de vie et d'études. La mobilité étudiante ne saurait toutefois être envisagée comme la simple conséquence d'un choix individuel. Elle résulte de l'articulation entre les aspirations des étudiants, leurs ressources économiques et scolaires, l'offre de formation disponible, les procédures d'admission et les stratégies des établissements, éventuellement, même, leurs perspectives professionnelles.

Cette journée d'étude propose d'interroger la mobilité étudiante comme une composante des parcours d'orientation et de formation, en portant une attention particulière aux arbitrages, aux contraintes et aux inégalités qui la sous-tendent.

Le coût de la mobilité constitue un premier élément de cette réflexion. Transport, logement, mais aussi éloignement de la famille et des proches peuvent peser sur les décisions d'orientation et les conditions d'études. Pour certains étudiants, la proximité géographique de la formation constitue une condition essentielle de poursuite d'études. Pour d'autres, l'accès à la formation souhaitée suppose nécessairement un départ lorsque celle-ci n'est pas proposée à proximité du domicile familial. On pourra ainsi parler de « mobilités contraintes », entendues comme des mobilités qui résultent moins d'une préférence pour un établissement ou un territoire que de la structure de l'offre de formation et des possibilités concrètes d'accès aux études envisagées.

À l'inverse, certains déplacements relèvent davantage d'une « mobilité de stratégie ». Le choix d'un établissement peut être motivé par son prestige, sa réputation, la spécificité de son offre de formation ou les possibilités qu'il est susceptible d'ouvrir en matière de poursuite d'études et d'insertion professionnelle. La mobilité devient alors une ressource mobilisée dans la construction d'un parcours. Cette distinction entre mobilité contrainte et mobilité stratégique ne doit cependant pas conduire à opposer simplement deux catégories d'étudiants : une même trajectoire peut combiner aspirations, contraintes économiques et stratégies de parcours.

La question des mobilités étudiantes invite également à considérer la répartition territoriale de l'offre de formation et ses effets sur les parcours. Les antennes universitaires, développées notamment à partir de la fin des années 1980 dans une perspective de démocratisation et d'aménagement de l'accès à l'enseignement supérieur, constituent un autre exemple de cette articulation entre territoire et parcours de formation. Elles permettent à des étudiants de poursuivre des études à proximité de leur lieu de résidence, mais peuvent aussi accueillir des étudiants qui n'ont pas obtenu leur admission dans les formations sélectives qu'ils visaient dans les grandes agglomérations. Ces antennes de proximité peuvent donc aussi paradoxalement devenir un choix d'éloignement du domicile familial plutôt que de proximité. Et inversement, la fermeture d'antennes universitaires peut impacter fortement les parcours et conditions d'études de nombreux étudiants.

Les types de formation n'ont pas la même répartition territoriale. Par exemple, le maillage important des 108 IUT dans les villes moyennes fait que 40% des étudiants inscrits dans une antenne universitaire hors d'un campus principal le sont dans un IUT. Ensuite, l'implantation des BTS dans les lycées, a aussi contribué à rapprocher certaines formations professionnalisantes du domicile familial des étudiants. Ces différences de répartition peuvent avoir un impact sur les choix de formation des étudiants les moins mobiles.

La place de plus en plus importante prise par les plateformes d'admission (APB, puis Parcoursup) ont accompagné une généralisation de la mise en concurrence des formations pour attirer des candidats, tout en renforçant, en retour, la concurrence entre candidats dans les filières en tension. Ces plateformes intègrent par ailleurs une dimension territoriale à travers des taux maximaux d'admis résidant hors secteur académique. Ces quotas contribuent à faire de la localisation géographique un élément du processus d'orientation et d'affectation. Ces plateformes constituent ainsi un objet particulièrement intéressant pour les sciences de l'éducation : elles organisent la rencontre entre des aspirations individuelles et une offre de formation hiérarchisée et inégalement répartie sur le territoire.

Cette journée souhaite donc mettre en discussion les relations entre orientation, mobilité, territoire et inégalités éducatives. Les communications pourront notamment s'intéresser aux représentations que les étudiants et leurs familles se font de la mobilité, aux arbitrages entre proximité et attractivité d'une formation, aux effets des ressources économiques et sociales sur les possibilités de déplacement, ou encore aux conséquences des procédures d'admission sur les trajectoires effectivement réalisées.

Les propositions de communication pourront notamment porter sur :

- Les freins sociaux, matériels et économiques à la mobilité ;
- les inégalités sociales et territoriales face à la possibilité de se déplacer pour étudier ;
- les mobilités contraintes, les mobilités choisies et les mobilités de stratégie ;
- les effets des différences de maillage territorial entre les types de formation sur les choix d'orientation et les parcours ;
- le rôle des antennes universitaires dans les trajectoires d'accès et de poursuite dans l'enseignement supérieur ;
- la dimension territoriale des procédures d'admission et ses conséquences sur les mobilités ;
- les mobilités internationales, qu'il s'agisse des départs d'étudiants français ou de l'arrivée d'étudiants étrangers ;
- enfin, l'enseignement à distance comme moyen de réduire les contraintes de mobilité.

Modalités de soumission

Les propositions (2 500 à 3 000 signes) devront être envoyées **au plus tard le 22 janvier 2027** à l'adresse suivante :

eut-enquete@univ-grenoble-alpes.fr

Les propositions seront évaluées en double lecture par le comité scientifique.

Les autrices et les auteurs recevront la réponse du comité **au plus tard le 15 février 2027**.

Organisation

- École Universitaire de Technologie

Comité scientifique

- Nathalie Bosse (Pacte, Centre associé Céreq, Université Grenoble Alpes)
- Margot Déage (LaRAC, Université Grenoble Alpes)
- Alain Fernex (ECP, Université Lyon 2)
- Lionel Filippi (EUT, Université Grenoble Alpes)
- Mustapha Rachdi (AGEIS, Université Grenoble Alpes)